

# LES FONDAMENTAUX DE LA TVA A L'INTERNATIONALE

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Apprécier** les principes de base de la TVA internationale ;
- **Maitriser** les règles de territorialité de la TVA en matière de biens et de services ainsi que le formalisme correspondant ;
- **Appréhender** les opérations intracommunautaire « complexes » ;
- **Identifier et appliquer** les risques inhérents aux règles de territorialité de la TVA ;
- **Appliquer** les modalités déclaratives spécifiques relatives à la TVA internationale.

## CONTENU DE LA FORMATION

**Généralités :**

- Présentation de la TVA (*mécanisme, fait générateur et exigibilité, ...*) ;
- Champ d'application de la TVA (*opérations imposables, définition des territoires en matière de TVA, ...*).

**Opérations internationales portant sur les biens :**

- Localisation des livraisons de biens meubles corporels (*biens livrés en l'état, biens livrés après montage ou installation, ...*) ;
- Opérations intracommunautaires (*acquisitions intracommunautaires, livraisons intracommunautaires, ventes à distances, les opérations « complexes », la DEB, ...*) ;
- Opérations extracommunautaires (*importations, exportations, achats en franchise de TVA, ...*).

**Opérations internationales portant sur les services :**

- Localisation des prestations de services (*principes, notion de preneur assujéti, lieu d'établissement des opérateurs, ...*) ;
- Les règles générales applicables (*prestations rendues à un preneur assujéti, prestations rendues à un preneur non assujéti, ...*) ;
- Les règles générales applicables (*prestations rendues à un preneur assujéti, prestations rendues à un preneur non assujéti, ...*).

**Principes de base de la TVA Suisse :**

- Règles d'assujettissement et champ d'application ;
- Déduction et remboursement de la TVA Suisse (*droit à déduction de la TVA Suisse et remboursement de la TVA Suisse, ...*) ;
- Réalisation d'une prestation de service en Suisse (*formalités administratives préalables, paiement de la TVA Suisse par une entreprise étrangère, ...*).

## PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours et supports de présentation*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».



## Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)

### PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.

### PREREQUIS

Aucuns.

### FORMATEUR

**Franck LAMBERT**

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.

### MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

# LES FONDAMENTAUX DE LA TVA A L'INTERNATIONALE



## MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

Les classes virtuelles se feront grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » à l'issue de laquelle un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront **un email de convocation, une semaine avant** le début la session en classes virtuelles, **dans lequel leur sera adressé les liens de connexion** à l'application ZOOM

Les **liens de connexion** à l'application ZOOM **seront également mis à disposition** de chaque participant **directement dans leur espace de travail personnel et sécurisé** « [My Forcogès](#) ».



## MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN PRESENTIEL DIFFUSEE EN DIRECT SUR ZOOM

**Durant les sessions en classe virtuelle**, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur [franck.lambert@forcoges.com](mailto:franck.lambert@forcoges.com) (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de ce dispositif, sera adressé à chaque participant.

**Pour toutes problématiques techniques** en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur [formation@forcoges.fr](mailto:formation@forcoges.fr) (délai de réponse maximum de 24 heures).



## Classe virtuelle

**7 Heures**

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



## INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2023)

- Nombre de participants : **néant**
- Recommandation : **néant**
- Satisfaction globale : **néant**
- Pertinence : **néant**



## SITUATIONS DE HANDICAP

**Les situations de handicap sont prise en compte** afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.